

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

**CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze le trente septembre à vingt heures, les membres composant le conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis, sous la présidence de MOINE Michel, le Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le 23 septembre 2014.

ETAIENT PRESENTS

► **DÉLÉGUÉS TITULAIRES** • Mesdames, Messieurs, Guy BRUNET, Michel MOINE, Mathieu CHARVILLAT, Bernard CHIRAC, Michèle COLLETTE, Nicole DECHEZLEPRETTE, Jean-Louis DELARBRE, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, André RENAUX, Martine SEBENNE, Robert CUISSET, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLINRenée NICOUX, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Isabelle GRAND, Jacques GEORGET, Jean-Paul BURJADE, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LEGUIADER, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Gérard CHABERT, Georges LECOURT, Gérard AUMEUNIER, Denis PRIOURET, Alex SAINTRAPT, Jean-Luc LEGER, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Thierry LETELLIER, Jacky BOEUF ► **DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** • Monsieur Pascal MERIGOT (suppléant de Monsieur Jean-François RUINAUD)

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur Jean-Claude VACHON a donné pouvoir à Jean-Louis DELARBRE, Monsieur Philippe GILLIER a donné pouvoir à Madame Corinne TERRADE

ETAIENT EXCUSES

Mesdames Annie WOILLEZ et Laurence CHEVREUX

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1. Modalités de détermination de la fiscalité directe locale et application de l'intégration progressive**
- 2. Décisions fiscales en matière d'abattement et d'exonérations sur la taxe d'habitation 2015**
- 3. Décisions fiscales en matière d'abattement et d'exonérations sur la taxe foncière bâtie 2015**
- 4. Décisions fiscales en matière d'abattement et d'exonérations sur la taxe foncière non bâtie 2015**
- 5. Décisions fiscales en matière d'abattement et d'exonérations sur la contribution économique territorialisée 2015**
- 6. Appel à manifestation d'intérêt : opération « Centres-bourgs »**
- 7. Contrat de cohésion territoriale 2015-2020 du Pays sud creusois**
- 8. Contrat de parc 2015-2020 du PNR Millevaches en Limousin**
- 9. Etude-diagnostic sur le foncier agricole**
- 10. Zone d'activités économiques de la Sagne : achat d'immobilier à vocation économique**

- 11. Zone d'activités économiques de la Sagne : acquisition à la commune de Felletin de parcelles en vue de de l'extension de la zone**
 - 12. Extension des zones d'activités économiques de la Sagne et du Mont : convention relative à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive**
 - 13. Fixation du loyer du rez-de-chaussée la gare Aubusson**
 - 14. Désignation d'un délégué élu au Centre national d'action sociale (CNAS)**
 - 15. Désignation de deux délégués au Conseil d'administration de l'Office de tourisme de Felletin**
 - 16. Questions diverses**
-

M. Michel MOINE donne la parole à Jean-Luc LEGER pour l'approbation du compte-rendu de la précédente séance.

Jean-Luc LEGER demande à l'assemblée s'il y a des remarques, des questions et des propositions d'amendements sur le compte-rendu.

Il est interrompu par le public.

Michel MOINE indique que le conseil a commencé et signifie à la personne ayant pris la parole dans le public qu'elle ne peut le faire. Il affirme que l'assemblée est là pour délibérer et qu'elle doit délibérer dans la sérénité que la loi lui demande de faire appliquer.

Il demande de respecter les élus qui sont en assemblée délibérante. Les travaux du conseil communautaire sont ouverts et nous respecterons le règlement intérieur d'un conseil communautaire.

Il dit avoir compris le sens des propos véhéments émanant du public.

Applaudissements dans le public.

Echanges véhéments entre une personne du public et Michel MOINE.

Michel MOINE souhaite reprendre le cours des délibérations du conseil. Il invite le public à écouter les délibérations pour avoir un certain nombre de réponses aux questions que chacun se pose. En écoutant les travaux du conseil communautaire, chacun pourra comprendre.

Il donne la parole à Jean-Luc LEGER qui est interrompu par une personne du public.

Jean-Luc LEGER affirme qu'il sera bien question des impôts, que les élus ne seront peut-être pas tous d'accord et que des choses seront dites.

Jean-Luc LEGER met au vote le compte-rendu de la séance du 30 juin 2014 qui est adopté.

Une abstention : M. CHABERT.

Michel MOINE introduit la 1^{ère} délibération et explique que nous sommes là pour retravailler la question de la fiscalité intercommunale.

Ayant entendu un certain nombre de remarques, qui se sont exprimées notamment sur le périmètre de l'ancien Plateau de Gentioux, il rappelle que le 29 avril dernier, la communauté de communes avait délibéré sur deux choses : d'abord sur les taux intercommunaux, et ensuite sur un lissage, sur la foi des informations communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Il s'est avéré ensuite que ce lissage n'était pas possible sur l'option que nous avons retenue, c'est-à-dire les taux moyens pondérés des communes. Nous avons choisie cette solution car il y avait un équilibre entre la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation.

Très rapidement, quand les feuilles d'imposition sont arrivées dans les foyers, nous avons eu des réactions dont nous venons d'avoir un exemple. Sur ces constatations, M. MOINE a donc saisi le préfet et l'a rencontré, ainsi que le directeur des finances publiques, vendredi dernier. Il a expliqué à M. le préfet les difficultés dans laquelle la décision de l'administration pouvait plonger les contribuables. Il a acté avec M. le préfet la nécessité de trouver une solution qui a été présentée hier soir à la conférence des maires et qu'il propose de présenter ce soir.

Il propose de maintenir en l'état la taxe d'habitation votée à 9,86%. La taxe sur les propriétés foncières non bâties, votée à un peu plus de 24%, serait ramenée à 6,74%. La taxe foncière sur les propriétés bâties à 6,08%, avec un lissage organisée sur une durée de 13 ans, ce qui fait que les contribuables de l'ancienne communauté de communes du Plateau de Gentioux partiraient de 3,35% dès cette année 2014 pour arriver dans 13 ans à 6.08%, et que les contribuables d'Aubusson-Felletin feraient le chemin inverse, partant de 6,45% pour arriver à 6,08%.

Il précise que le lissage n'est pas possible pour les communes de Gioux, Croze et St-Sulpice les Champs qui avaient rejoint les EPCI pré-existants à la fusion. Néanmoins ce seront ces taux-là qui s'appliqueront.

La perte de recettes pour la communauté de communes est estimée à 152 064 €.

Il est interrompu par la même personne dans le public.

Il reprend en indiquant que la fusion a été décidée par les élus et l'administration de ce pays et signifie à cette personne qu'elle n'a pas le monopole de la représentation du peuple.

Cris et chahut dans le public.

Michel MOINE s'interrompt puis demande si des élus souhaitent prendre la parole.

Mathieu CHARVILLAT souhaite lire un texte qu'il a prévu avant de débattre de façon un peu moins tendue. La fusion des communauté a été votée il y a près d'un an par l'ensemble des élus qui avaient la légitimité du peuple puisqu'on leur a donné mandat pour le faire. Il ont été élus et ont voté à l'unanimité.

« Depuis quelques jours et quelques semaines nous sentons monter la colère et l'indignation, particulièrement chez nos partenaires et amis de l'ancienne communauté de communes du Plateau de Gentioux. Ce soir, je ne suis pas là pour jouer les procureurs, ni jouer les avocats, mais pour rappeler à chacun quelques éléments essentiels qui doivent guider la tenue des débats. En premier lieu, je ne crois pas que qui que ce soit ait été obligé à cette fusion entre nos deux communautés. Celle-ci correspond à un mariage librement consenti par chacun.

Aujourd'hui, six mois après, la presse parle déjà de divorce. Rappelons qu'il y a toujours des haut et des bas au sein d'une relation et qu'il serait trop simple de se séparer dès... »

Cris et chahut dans le public. Insultes envers le Président.

Michel MOINE répète qu'il vient d'être expliqué que la proposition qui est faite est une baisse des taux de manière significative. La communauté de communes renonce à 152 000 € de recettes fiscales. Il rappelle que le plan de financement de la piscine intercommunale est arrêté depuis bien avant la fusion et que nous n'avons pas besoin de la fusion pour son financement. Sur la fiscalité de l'intercommunalité, 11% de ses produits proviennent de l'ancienne communauté de communes de Gentioux plus les 3 communes qui sont venues adhérer au projet, et 89% de la fiscalité provient de l'ancienne communauté de communes d'Aubusson-Felletin.

Mathieu CHARVILLAT reprend : « ...dès le 1^{er} heurt, sans chercher d'abord à comprendre, et ensuite à se battre pour préserver cette union. Le mal est profond, cela est palpable. Nous pouvons tous le comprendre, mais je veux croire en le bon sens des uns et des autres qui avons tous besoin les uns des autres. La fusion de nos deux communautés répond autant à la nécessité d'unir nos forces, nos moyens et nos potentiels, que d'agencer de façon pertinente les atouts de nos territoires respectifs. Il s'agissait là de mutualiser nos moyens et nos ressources, sans perdre ce qui fit notre singularité et notre identité respective. En la matière je rappellerai donc que mutualisation n'est pas confusion. Nos identités se complètent, elles ne s'opposent pas. Elles composent une richesse au travers de notre diversité, de l'addition de nos compétences, de nos forces. Cette fusion a été voulue et librement consentie ».

Interpellations et exclamations à voix haute dans le public.

Michel MOINE rappelle que les élus s'expriment et qu'il ne doit pas y avoir de conversation dans le public.

Echanges vifs entre plusieurs personnes du public et Michel MOINE, qui demande à laisser ce conseil communautaire se dérouler selon les règles normales de la représentation démocratique

Brouhaha dans le public.

Philippe COLLIN déplore que certains viennent poser des questions et ne laissent pas le temps d'entendre les réponses.

Michel MOINE pense que ce n'est pas en vociférant que l'on donne plus de poids à ses propos, ou en niant qu'il y a en France une démocratie représentative pour avoir raison. La démocratie représentative passe par la représentativité des élus.

Mathieu CHARVILLAT répète que la fusion avait été décidée par les anciens élus et que ceux-ci ont conscience qu'à terme il y aurait une harmonisation fiscale. Les premiers à qui il faut poser la question ce sont vos élus [de votre commune ou de votre territoire].

Thierry LETELLIER estime qu'il faut se calmer et écouter les élus de l'ancienne comcom du Plateau. On sent que les gens sont très énervés. Il ne souhaite pas revenir sur les taux mais souligne qu'il a été averti sur le problème le 9 septembre par un mail. La vertu en politique cela compte pour nous. Il y a 4 mois où on a rien su de ce problème d'impôts.

Le projet de fusion arrive dans un contexte de crise économique en France et en Europe. Les dotations de l'Etat vont diminuer. Les territoires pertinents aujourd'hui font 10 à 12 000 habitants regroupés dans une entité. Pendant un an et demi on a discuté avec Michel Moine. Il se dit très déçu des modalités de la fusion depuis le 1^{er} janvier. Il y a un malentendu énorme, et pourtant on a beaucoup parlé entre nous. Il pense qu'on a pas compris ce que Michel Moine voulait. Il voulait construire un territoire à sa mesure mais sans changer ses pratiques. Nous on pensait qu'on allait pouvoir changer les choses. Depuis 20 ans on a construit un territoire avec les habitants, de façon participative. On a essayé de rénover la politique locale. L'ancienne communauté du Plateau de Gentioux s'était débrouillée sans lever l'impôt sur le bâti, avec de la rigueur budgétaire. Il a le sentiment d'avoir été écouté mais pas entendu, alors que Michel Moine s'était dit intéressé par nos pratiques et notre dynamisme (au niveau social). Il estime qu'il a été trahi. En effet les Impôts ne sont pas clairs, mais il reste la question de ces quasiment 4 mois où les élus du Plateau n'ont rien su. C'est très douloureux parce qu'il croyait beaucoup en ce projet.

Il a beaucoup argumenté pour la fusion auprès des élus et des habitants mais aujourd'hui ce projet fonctionne mal car il n'y a pas de partage des mêmes pratiques et des mêmes objectifs. La montagne limousine fait communauté. Il y a un sentiment de trahison. Le divorce est profond et il sera compliqué de regagner la confiance : elle est perdue. Les gens de la montagne marchent sur la confiance : il y a eu un mensonge par omission pendant 4 mois. Il ne comprend toujours pas pourquoi les élus n'ont pas été prévenus, et pose à nouveau la question à Michel Moine. Pourquoi l'information n'a pas été transmise ?

La façon dont sont construits les projets est très pyramidale. Il considère qu'on étouffe les idées. Il se dit un peu effaré car on ne débat pas en conseil communautaire. Tout ce qui a été construit sur la transparence, sur l'information, tout cela aujourd'hui existe plus. Il se pose des questions sur la pertinence réelle du projet. Les gens de la montagne étaient circonspects, ils préféreraient une communauté de communes sur le Plateau, sans les effets du concept de métropolisation qui touche même le milieu rural.

Aujourd'hui 75% des habitants vont servir de ressource fiscale pour l'équipement de 25% des habitants. Il faudra donner des signes aux communes rurales. Le projet de fusion était basé sur le partage et la solidarité. Il considère qu'on est pas une communauté : chacun vient tirer sa petite fiche pour sa commune. La construction de l'esprit communautaire est en panne. Sur ce vaste territoire, Pierre Simons, ancien maire de Gentioux, nous avait dit que l'information était l'élément fondamental. Malheureusement, l'information est restée coincée quelque part.

Michel DIAS se présente comme simple conseiller municipal d'Aubusson et appartenant à ce conseil communautaire. Il demande qu'on arrête de personnaliser cette affaire. A l'affirmation « on a pas compris ce que Michel Moine voulait » il répond que ce n'est pas ce que Michel Moine voulait mais ce que nous voulions tous, nous l'avons tous voté.

Il est totalement faux de dire qu'il n'y a pas de place pour le débat dans cette assemblée. Les débats sont toujours ouverts, il nous est toujours proposé de prendre la parole. Ce que Thierry Letellier vient de dire sous la pression de la présence du public, il aurait pu le dire avant aujourd'hui, s'il l'avait souhaité et pensé. Aujourd'hui il est sous la pression.

Thierry LETELLIER répond qu'il s'est dit il y a quelques semaines, avec quelques élus du Plateau, que la lune de miel était terminée, et qu'il faudrait poser les mots. Quand on dit qu'il y a du débat dans ce conseil communautaire, c'est qu'on ne sait pas ce qu'est un débat. Il dit être un homme libre qui n'agit pas sous la pression, et ne fait partie d'aucun parti. Il ne connaît pas le goût des couleuvres. Il faut revenir aux origines des vertus du politique.

Michel MOINE indique à Thierry Letellier qu'il n'aurait à aucun moment ni voulu, ni même pu l'empêcher de dire ce qu'il voulait, que ce soit au conseil communautaire ou dans les réunions de vice-présidents. Nous sommes tous des hommes libres, même les militants d'un parti gardent leur liberté de penser. Il reconnaît que la communauté de communes fonctionne différemment de celle du Plateau de Gentioux, mais cela ne veut pas dire qu'il y a une confiscation de la parole.

Il affirme avoir découvert des choses lui aussi dans ce mariage, mais n'a pas jugé nécessaire de faire pour cela un procès public à Thierry Letellier, en lui disant « tu nous as trompé ». On a privilégié ce qui nous rassemble. La fusion est un acte peu courant, il est normal qu'il y ait des ajustements à faire, mais faut-il le faire de cette manière ?

Oui on a tardé à transmettre l'information, pas pendant 4 mois, car nous avons eu la notification de la sous-préfète début juillet. M. Moine est d'accord que c'était trop long. Il a dit en bureau qu'il ferait ce qu'il devait faire pour redresser cette situation et il pense l'avoir fait. Il était essentiel d'aller discuter vendredi avec le préfet et le directeur des finances publiques pour trouver une solution.

Si ceux-ci contribuent à trouver une solution hors normes, c'est que les représentants de l'Etat se sentent co-responsables de cette situation, pour ne pas dire responsables. Il rappelle que nous avons tous voté et les taux et le lissage, unanimement. Il affirme revenir devant l'assemblée avec une solution qui remet en place le lissage sur 13 ans et non sur 5 ans. Cela se traduit par une diminution des recettes fiscales de la communauté de 152 000 € pour la seule année 2014.

En divisant par 4 la TFNB, cela veut dire que notre recette fiscale passe de 144 000 à 30 000 €. C'est une volonté manifeste de montrer qu'on a entendu ce qui a été dit et que nous apportons des solutions. Il pense avoir fait son travail de président en allant chercher cette solution.

Il lui semble préférable que nous votions et que soit appliquée dès 2014 cette solution. Les services fiscaux vont donc adresser de nouvelles feuilles d'impôts qui seront en moins value ; c'est l'engagement de l'Etat. Le travail de président a été fait, peut-être tardif, mais c'est une réalité, et cette solution nous la proposons aujourd'hui au conseil communautaire.

Thierry LETELLIER souhaite répondre sur l'endettement et les conventions. Sur l'endettement, la liste des emprunts de l'ancien Plateau de Gentioux a été fournie, de même que l'actif et le passif, il n'y avait rien de caché.

Il y a une seule convention qui n'a pas été signée, c'est avec le pompiste de Peyrelevade qui est aussi celui de Faux la Montagne. Le conseil avait décidé que ce serait un loyer gratuit. Nous n'avons pas fait de convention parce que nous nous faisons confiance. Chacun a toujours tenu ses engagements, lui et nous. Il n'y a pas à en faire un cas d'école.

Brouhaha dans le public

Jean-Luc LEGER estime que T. Letellier a bien dépeint la situation et le sentiment de colère qui règne sur le Plateau. Il répond à Michel DIAS qu'il n'y a pas eu besoin de pression pour avoir une solide explication entre vice-présidents et le président il y a quinze jours. Cette colère des élus est partagée avec la population.

Il y a un an et demi, on aurait voulu aller vers une nouvelle comcom du Plateau mais on a pas reçu une oreille attentive du côté de Bugeat-Sornac. Donc on est venus vers Aubusson-Felletin mais ce n'a pas été si simple de prêcher cette fusion. Quand en plus on s'aperçoit au bout de 6-9 mois que le lissage n'est pas possible, il n'y a pas besoin de la pression des habitants ni de la manifestation de ce soir pour exprimer notre colère.

Sur le lissage et les impôts, on va trouver une solution, mais il n'y a pas que le lissage... il y a tout notre avenir commun et toute la stratégie à remettre en place entre le Plateau et le secteur d'Aubusson. Il souhaite qu'à l'occasion de cette crise profonde, la copie soit revue. Il faut revoir les solidarités entre le Plateau et le bas du territoire. Peut-être qu'avec le contrat de Pays et le contrat de Parc ce sera l'occasion de tout remettre sur la table pour que notre arrière-pays du Plateau profite aussi des investissements qui peuvent se faire sur notre communauté de communes.

Exclamations dans le public.

Michel MOINE approuve les propos de T. Letellier sur la nature des discussions qui nous ont conduit à la fusion. Nous sommes d'accord sur une communauté de communes de projet. Nous avons repris le travail déjà fait sur l'agrandissement du foyer d'accueil médicalisé de Gentioux. On est arrivés dans une situation où les architectes nous expliquaient que le montant allait passer de 1,6 à 2,1 millions. Grâce aux agents de la communauté de communes, nous avons réussi à faire en sorte de rester dans l'épure financière initiale (1,6 million). Cela va dans le bon sens d'éviter d'investir 500 000 € qui ne sont pas forcément nécessaires.

Nous avons pris le plus grand intérêt sur la manière dont fonctionnait le Plateau de Gentioux. Il faut trouver l'adéquation entre le fait d'être une plus grande communauté et la volonté de garder vivante cette tradition créée sur le Plateau depuis une vingtaine d'année. L'intérêt c'est de s'enrichir mutuellement des expériences.

Bien sûr il y a une solidarité, par exemple, quand la communauté de communes reprend les engagements de la commune de Gentioux et de Faux dans le syndicat du Lac de Vassivière, elle soulage d'autant les finances de ces deux communes, 22 000€ pour Faux et à peu près 6000 € pour Gentioux.

Sur la question des routes, nous sommes la seule communauté de communes de Creuse à avoir la compétence routes, parce qu'historiquement Aubusson-Felletin l'avait choisie. Jean-François Ruinaud, le vice-président qui s'occupe de ce dossier, travaille sur la question de reprendre au niveau intercommunal un certain nombre de routes communales des communes de l'ancien Plateau de Gentioux. Cela va dans le bon sens et dans le sens de l'allègement des finances des communes concernées.

Michel MOINE s'adressant à Thierry Letellier se dit déterminé à poursuivre ensemble ce projet, en écoutant tout le monde. Mais vous avez aussi à écouter vos nouveaux collègues. Ce n'est pas en développant des crises, en passe d'ailleurs d'être résolue. Soit on reste sur l'ancienne fiscalité soit on reprend le lissage : M. Moine préfère choisir cette nouvelle fiscalité qui met moins de pression sur le contribuable et qui permet le lissage et donc une montée en charge progressive.

Interrompu par le public, Michel MOINE indique qu'il a fait de ce problème une priorité et qu'il revient avec une proposition de sortie de crise. La fiscalité intercommunale est forcément un compromis entre les deux situations qui existaient antérieurement, de manière à avoir de l'équité fiscale sur le territoire, et avec une perte recettes fiscales pour la communauté de communes.

Interpellations dans le public.

Mme Catherine MOULIN souhaite ajouter qu'on trouve une solution technique à un problème technique, mais qu'elle insiste sur la confiance. Elle a le sentiment d'avoir bataillé et d'avoir entraîné des gens dans la fusion. On a argumenté beaucoup car ce n'était pas gagné. Aujourd'hui, il y a une perte de confiance et quelque chose qui se fissure. Il y a un choc des

cultures. Elle dit avoir peur de perdre son âme. Il faut tout remettre sur la table. Les contrats territoriaux sont gérés dans l'urgence, sans avoir posé les bases d'une stratégie et d'une vision partagée. Tout le monde arrive et met son projet dans le pot commun. Il y a beaucoup de choses à rediscuter et pas dans l'urgence.

Applaudissements du public.

Thierry LETELLIER pense qu'au-delà de cette histoire d'impôts, cela pose la question de l'honneur et de la crédibilité des élus. On va trouver une solution technique, certes, si les impôts l'acceptent, car cela doit se négocier à un niveau politique qui maintenant n'est plus local. Cependant la question est celle de la confiance, quand on va aborder l'avenir, et revenir chez nous face à nos citoyens. Une fois que la confiance est partie il faut se poser des questions : pourquoi et comment elle est partie ?

Il affirme que Michel Moine est le grand artisan de cette perte de confiance, simplement en ne donnant pas les infos et en pratiquant un type de gouvernance qui est contre notre culture politique.

A partir du moment où on a mis en place cette façon de gouverner, et les habitants avec nous, personne ne peut revenir en arrière. On peut évoluer, mais pas renier nos valeurs. Aujourd'hui on a l'impression de renier nos valeurs.

Isabelle PISANI se présente comme élue d'Aubusson et de la « plaine ». Elle se réjouit qu'un nouveau lissage se fasse. Elle souhaite demander aux gens de la montagne s'ils se posent la question de savoir comment les gens de la plaine ont payé leurs impôts depuis des années.

Brouhaha dans le public.

Mathieu CHARVILLAT rejoint Thierry Letellier sur la notion de solidarité, mais la solidarité induit le partage. A partir du moment où il y a eu fusion, tout le monde a été conscient qu'il y avait une nécessaire harmonie fiscale à mettre en place. Le lissage est la solution qui avait justement été trouvée pour éviter que les habitants du Plateau soient assujettis à des taux trop élevés. Au terme du lissage, tout le monde aurait payé la même chose, tout le monde autour de la table le savait.

Exclamations dans le public.

Denis PRIOURET se présente comme maire de Saint-Quentin la Chabanne, dernière commune avant de monter sur le Plateau. Il estime que les paroles échangées évoquent les valeurs, comme si on [« les gens de la plaine »] n'avait pas de valeurs. Les gens du Plateau sont sympathiques, mais il ne faut pas opposer les uns contre les autres. Il évoque l'image que les gens de la plaine ont des gens du Plateau, avec beaucoup de « néos » et de gens qui ont une façon bien à eux de penser, de réfléchir et de travailler.

Il est interrompu par le public.

Denis Priouret pense que la comcom ne passionne personne dans les petites communes. Chacun voudrait garder son identité et gérer ses propres affaires dans sa commune, seulement c'est impossible. La comcom c'est un mariage de raison, cela rend service à tout le monde (mutualisation, réduction des coûts, ordures ménagères). Si ce mariage ne marche pas, il faut envisager le divorce assez rapidement.

Applaudissements dans le public.

Il s'adresse à Catherine Moulin et Thierry Letellier qui se sont exprimés en constatant qu'il n'y a plus de confiance : il faut en tirer les conclusions. Il pense que pour les petites communes autour d'Aubusson et Felletin, la comcom est bien utile même si ce n'est pas très populaire. Il pense que Michel Moine cristallise des inimitiés, mais que ce n'est pas que son problème. Les enfants de Faux-la-Montagne ont droit à une piscine : elle sera à Aubusson.

Exclamations dans le public.

Mathieu CHARVILLAT souhaite rebondir sur les baisses importantes des dotations de l'Etat. Il est nécessaire de se marier les uns les autres pour pouvoir dégager suffisamment de ressources et maintenir une certaine qualité de vie et l'existence de services publics sur le territoire. Nous sommes tous concernés par la question fiscale : si demain nous ne contribuons plus, si demain on se retrouve isolés et seuls, comment fait-on ? C'est cela la question.

Thierry LETELLIER précise que dire qu'on a des valeurs ne signifie pas que les autres n'en ont pas. Ces valeurs sont légèrement différentes.

Il se dit très mécontent du fonctionnement actuel. C'est le président qui préside. Aujourd'hui Thierry Letellier ne voit pas comment sauver le bateau et le capitaine, après tout ce qu'il s'est passé : soit Michel assume son erreur et il démissionne, soit il y aura des communes du Plateau de Gentioux qui ne voudront pas rester.

Il affirme ne pas avoir envie d'assumer cette faute vis-à-vis des citoyens et des élus, et ne pas vouloir retourner à Gentioux, à Faux et à La Villedieu en disant que l'on s'est fait enfumer, qu'on a voté des taux, mais que tout se passe bien et qu'on va continuer dans la barque.

Une fois que la confiance est perdue, elle est perdue. Etant 1er vice-président de la comcom, il n'a pas été informé d'une décision fiscale grave qui pèse sur le territoire.

Michel MOINE estime que ce soir il y a un choix à effectuer : la proposition qui est faite revient sur la 1ère décision, y compris sur l'année 2014, avec l'émission de nouvelles feuilles par la Direction des finances publiques. Le choix est simple: soit on se met d'accord là-dessus, soit on garde ce qui existe et qui ne nous convient pas. Pour la fiscalité de cette année il n'y a pas d'autre choix : soit on considère que cette solution est meilleure pour nos populations et nous la votons, soit nous considérons que la situation que nous dénonçons est la meilleure pour nos populations.

Thierry LETELLIER affirme qu'il va voter ces nouveaux taux, c'est évident, mais souhaite qu'on ne s'arrête pas là. Le débat continue car aujourd'hui on ne se retrouve pas dans ce projet, et on estime qu'on a été trompés. On se demande pourquoi les téléphones n'ont pas sonné.

Jean-Luc LEGER indique à Michel Moine que parler des impôts ce n'est qu'une solution. Bien sûr il pense que tous voteront ce qui est proposé, mais ça n'est pas toute la solution à tous nos problèmes. Il y a nécessité de se remettre autour de la table et de rediscuter du projet collectif.

Michel MOINE répond que nous n'avons jamais cessé d'être autour de la table. Les vice-présidents se voient tous les 15 jours plusieurs heures et nous sommes en train de construire ensemble. Il privilégie ce qui rassemble. Des projets importants sont identifiés sur le territoire de la comcom de Gentioux, à aucun moment ils n'ont été remis en cause et ne le seront pas.

Exclamations dans le public.

Certes le projet est à bâtir, il faut le souhaiter partagé. Il entend Catherine Moulin dire que nous avons peu de temps pour répondre à la contractualisation, mais les délais nous ont été imposés. Il aurait souhaité que nous ayons plus de temps. Il a participé lundi dernier à une

réunion à Faux sur ce qui va être présenté dans le projet du PNR, sans se dérober, et sans s'opposer à aucun des projets présentés.

Rien ne s'oppose à ce que la communauté de communes fonctionne, chacun y apporte sa voix.

Il n'y a aucune raison pour que nous ne écoutions pas, et il faut aussi que chacun écoute les choses, car nos concitoyens nous parlent à nous aussi. Il ne faut pas avoir le sentiment que les uns parlent pour les autres.

Ce qui est proposé ce soir en termes de taux est une position équilibrée. Michel Moine dit avoir entendu avec intérêt Thierry Letellier dire qu'il le voterait et l'en remercie car cela va dans le bon sens.

Thierry LETELLIER se dit à l'écoute des choses : il n'y a pas que le malaise des élus et des citoyens, il y a aussi le malaise des salariés.

Applaudissements dans le public.

Il faut penser à eux car dans notre fonctionnement c'était nos partenaires, et aujourd'hui un certain nombre d'entre eux de l'ancienne comcom du Plateau de Gentioux veulent nous quitter, car ce mode de fonctionnement ne leur convient plus. C'est un symptôme du fonctionnement de cette communauté de communes

Didier TERNAT se présente comme maire de Croze, anciennement dans la comcom des Sources de la Creuse. Il estime qu'on ne peut pas être fier de ce qu'on voit ce soir et se pose beaucoup de questions. Il y a des façons de faire qui le choquent. Il dit « se mouiller » ce soir car il ne voit pas grand monde bouger. Ce qui le gêne est que le problème ne sera pas réglé avec les taux qui certainement seront votés. La tension est là. Il dit comprendre que Michel Moine essaye de calmer le jeu, aussi bien que Thierry Letellier, et faire des efforts.

Il indique à Michel Moine que la façon dont il gouverne ne lui plaît pas.

Applaudissements dans le public.

Il précise qu'il n'en est pas à demander la démission de Michel Moine, qui a été élu par tout le monde. Il souhaite essayer de recoller les morceaux même si cela est compliqué.

Pierrette LEGROS précise aux gens du Plateau que sur Saint-Avit de Tardes et les communes voisines, les taux ont augmenté de 92 à plus de 100% sur la taxe foncière. Elle trouve que ce n'est pas très régulier mais il fallait s'y attendre et cela fait longtemps qu'elle avait prévu que les projets pharaoniques de cette communauté de communes allaient aboutir à une explosion des taux de fiscalité. Elle pense que [les élus] n'ont pas pu étudier les termes de cette délibération, et n'ont pas pu se renseigner auprès des services fiscaux pour connaître les tenants et aboutissants. Elle souhaite savoir ce que les services fiscaux ont dit et quel sera le résultat par rapport au dépôt de cette délibération au niveau national, même si le préfet et le directeur des finances publiques sont d'accord. Les taux vont-ils pouvoir être acceptés de cette façon là ? Elle signifie à Michel Moine qu'apparemment il n'avait pas rencontré les services fiscaux avant la délibération prise au mois d'avril, puisque celle-ci a été rejetée.

Michel MOINE précise que la délibération n'avait pas été rejetée, mais c'est sur le lissage qu'elle a été modifiée.

Pierrette LEGROS veut savoir si on est sûr que la délibération sera acceptée et que les taux acceptés seront ceux qu'on va donner.

Michel MOINE indique que c'est l'engagement du préfet de la Creuse et le DDFiP. Il rappelle qu'avant la fusion, les dettes d'Aubusson-Felletin c'était 1,6 million €, et celles du Plateau de Gentioux 2,698 million €. Donc on ne peut pas dire que Aubusson-Felletin ait cherché un effet d'aubaine en fusionnant avec le Plateau de Gentioux puisqu'aujourd'hui l'ensemble de ce stock de dette est supporté par Creuse Grand Sud.

Il rappelle que 89% de la fiscalité de Creuse Grand Sud provient de l'ancienne comcom d'Aubusson-Felletin Il est important de trouver des solutions qui feront que le taux de fiscalité de la communauté de communes sera moins important que celui qui était en train de s'appliquer si on était pas intervenus.

La fiscalité doit être la plus juste possible et également partagée entre tous les contribuables.

Interventions dans le public.

Bernard CHIRAC se présente comme nouvel élu du mois de mars. Il ne sait pas ce qui s'est passé mais a l'impression qu'il y a eu beaucoup de naïveté et d'amateurisme et se demande de quoi il a pu être discuté avant, pendant les fiançailles. Il comprend que tous font de la phobie administrative. Il rejoint Catherine Moulin dont les propos sont ceux qu'il avait tenu en postulant à la présidence : apprenons à nous connaître avant d'avoir des projets communs. C'est un mariage forcé et on est en train de se rendre compte qu'on est très différents et qu'on a pas de projet commun. C'est un déficit de démocratie.

Renée NICOUX souhaite revenir sur la séance de vote des taux. Elle a été la seule à poser la question en avril du montant de ces taux, et de savoir si ce n'était pas beaucoup. Là, il lui a été répondu qu'il y aurait le lissage. Nous avons discuté sur les taux sans que le mot de lissage n'apparaissent avant la fin de la réunion : nous n'avons donc pas tous les éléments pour faire l'analyse et le vote de ces taux. Ce soir nous n'avons pas non plus les éléments : nous pourrions avoir un tableau qui trace sur la durée ce que va représenter le montant de cet impôt, ce que chaque contribuable va être amené à payer, sur chaque taxe, avec la progression sur la durée.

On a pas encore toutes les informations pour pouvoir délibérer.

Il a été fait peu de cas de nos prises de positions : sur les transferts de compétences, nous avons demandé avant les élections de prendre le temps. Felletin avait demandé de voter les statuts en conseil communautaire après les élections : il semblait plus judicieux que ce soient les nouveaux élus qui s'expriment sur les nouveaux statuts. Mais notre remarque n'a pas été prise en considération. Cela a été le fait non du président mais de la majorité des élus.

Peut-être qu'il y a une mauvaise gouvernance, mais René Nicoux renvoie tous les élus à leurs responsabilités : si chacun s'exprimait de la manière qu'il croit juste, peut-être que les choses seraient différentes.

Le soir où les taux d'imposition ont été votés, il était 1h du matin : il aurait été judicieux de reporter la séance d'une semaine pour avoir le temps de mieux réfléchir et mieux voir quelles étaient les conséquences.

Le problème de gouvernance n'est pas seulement le fait du président et doit être assumé collectivement par tous.

Applaudissements dans le public.

Michel MOINE répond que Mme Nicoux réécrit l'histoire, car justement il a été laissé aux communes le choix du moment où elles voulaient voter les statuts : elles pouvaient le faire avant ou après les élections. La plupart l'ont fait après.

Il rappelle que la date limite pour voter les taux était le 30 avril. On ne peut pas faire 2 conseils sur deux jours l'un après l'autre. Il faut arrêter de raconter ce que l'on veut : il y a la réalité de ce qui s'est passé dont il faut tenir compte.

On vote sur les taux. Les bases c'est la représentation nationale qui les détermine lors du vote de la loi de finances.

Bernard CHIRAC affirme qu'il n'était pas prévu à l'ordre du jour de délibérer. Il cite le rapport reçu.

Michel MOINE répond qu'on ne pouvait pas proposer une délibération avant d'avoir rencontré les services de l'Etat, vu avec eux le mode opératoire et déterminé avec eux les taux que nous proposons ce soir. Il faut rester dans la réalité. Il y a urgence à modifier les taux si on veut que les services fiscaux aient le temps d'envoyer les rôles modificatifs le plus rapidement possible.

Il met au vote la proposition faite : taxe d'habitation : 9,86%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,74%
Taxe foncière sur propriétés bâties : 6,08% avec intégration fiscale d'une durée de 13 ans sur ces taxes foncières sur le périmètre des EPCI pré-existants à la fusion.
Cotisation Foncière des Entreprises : 30,17% avec intégration fiscale d'une durée de 5 ans

Deux abstentions : M. BRUNET. Mme NICOUX
4 CONTRE : Mmes LEGROS et SEBENNE. MM. CHABERT et CHIRAC.

2. Décisions fiscales en matière d'abattement et d'exonérations sur la taxe d'habitation 2015

3. Décisions fiscales en matière d'abattement et d'exonérations sur la taxe foncière bâtie 2015

4. Décisions fiscales en matière d'abattement et d'exonérations sur la taxe foncière non bâtie 2015

Michel MOINE expose que le bureau communautaire, le 26 septembre 2014, a procédé à l'analyse des simulations proposée par la DDFiP en matière d'harmonisation des abattements relatifs à la TH. Le bureau propose au conseil d'adosser les règles d'abattement sur la partie intercommunale de la TH sur celles applicables pour la part communale.

Autrement dit, les communes et l'intercommunalité ont la possibilité de voter des abattements de 5,10 ou 15% sur leurs bases de TH.

4 communes pratiquent ces abattements, notamment Aubusson à hauteur de 15% depuis 1977.

Il propose de laisser aux communes le soin de choisir ces abattements au niveau et sur la durée qu'elles souhaitent : l'abattement choisi s'applique non seulement sur la part communale mais aussi intercommunale de la taxe d'habitation.

Par exemple, à Aubusson, l'abattement de 15% correspond à environ 500 000 € de bases et donc une non-recette de TH d'à peu près 82 000 €. Chaque commune a la possibilité de le faire, c'est son libre arbitre. Si une commune choisit d'appliquer un abattement , 5, 10 ou 15% sur ses bases communales, cet abattement de manière mécanique s'applique aussi sur la part intercommunale payée par ses contribuables municipaux.

Pierrette LEGROS demande s'il a été fait une évaluation de la valeur en moins-value pour l'intercommunalité de toutes ces exonérations.

Michel MOINE indique que pour les contribuables aubussonnais, cela représente 82 000 €. C'est aux communes de faire leur calcul sur leurs bases communales, pour savoir si elles choisissent 0, 5, 10 ou 15%.

Pierrette LEGROS souhaite connaître l'impact que cela aura sur l'ensemble de l'intercommunalité

Michel MOINE demande pour cela que les communes disent si elles choisissent des abattements et à quel niveau, en ensuite on pourra faire des simulations. Il réaffirme qu'il est proposé au conseil communautaire de laisser les communes libres de choisir. On ne propose pas de voter un taux d'abattement pour l'intercommunalité. L'intercommunalité ne souhaite pas imposer aux communes des choix qui relèvent de leur libre arbitre.

Michel MOINE poursuit sur les taxes foncières sur les propriétés bâties.

Il est proposé au conseil d'exonérer de la TFB les entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté conformément à l'article 1383 du CGI, exonération à 100% sur une durée de 5 ans.

Il est proposé d'exonérer de la TFB les logements anciens achevés avant le 01/01/1989, qui ont fait l'objet de dépenses d'équipements destinées à économiser de l'énergie, à 100% et pour une durée de 5 ans. C'est une mesure incitative pour réaliser des travaux améliorant les performances énergétiques des bâtiments d'habitation.

Il est interrompu par une personne du public.

Il indique que ces dispositions sont bien des décisions politiques et non simplement comptables.

Pour les logements achevés depuis le 01/01/2009 présentant une performance énergétique élevée, l'exonération proposée est aussi de 100% pendant 5 ans.

Pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires, exonération de 100% sur une durée de 7 ans.

Pour les installations et bâtiments affectés à la production de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, exonération de 100% pendant 5 ans.

En matière de logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes physiques, exonération de 100% pendant 15 ans.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est proposé d'exonérer les terrains agricoles exploités selon un mode d'exploitation biologique, à 100% pendant 5 ans.

Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs : 50% pendant 5 ans, sachant que l'Etat assure l'exonération des autres 50%.

Concernant la Contribution Economique Territoriale

Il est proposé les exonérations suivantes :

100% pour les établissements de vente d'écrits périodiques.

100% pour les établissements de spectacles vivants et de spectacles cinématographiques.

100% pendant 5 ans en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

100% pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires, pendant 7 ans.

100% pour les établissements de ventes de livres neufs au détail labellisés « Librairie indépendante de référence ».

Renée NICOUX pense qu'il s'agit d'une question de méthode sur le déroulement de la réunion et ces dégrèvements. Il y a une succession d'exonérations sur 18 pages : ne serait-il pas possible pour la simplicité de la lecture d'avoir des tableaux ?

C'est un document différent de celui qu'on a eu et on le découvre sur table, sauf ceux qui étaient à la réunion d'hier soir : il y a ceux qui ont la connaissance et ceux qui ne l'ont pas. Elle affirme découvrir les chiffres.

Applaudissements dans le public.

Michel MOINE précise que cela est écrit et clair. Ces dispositions sont des mesures incitatives, que ce soit sur le foncier bâti, non bâti ou l'imposition économique.

Il est possible si Mme Nicoux le souhaite de faire voter ces dispositions une par une, de manière à être sûr que chacun ait bien compris, mais chacun a le papier sous les yeux.

Adopté à l'unanimité

Bases minimum de Cotisations Foncière des Entreprises

Michel MOINE précise qu'il s'agit de créer une progressivité cohérente entre les tranches et les différentes communes. Il propose de se rapporter aux pages 15 et 16 du rapport et donne lecture des montant des bases minimum pour chaque tranche de chiffre d'affaire.

Dans le dispositif précédent, il y avait une anomalie : les entreprises dont le chiffre était compris entre 32 600 et 100 000 € payaient moins que les entreprises de la strate supérieure. Il est donc proposé de prendre en compte une progressivité tenant compte du chiffre d'affaire de l'entreprise.

Martine SEBENNE fait la même remarque que Mme Nicoux. Nous avons ces documents le soir du conseil, serait-il possible de les avoir quelques jours avant pouvoir les étudier et les lire. C'est tout de même assez complexe.

On ne peut pas s'opposer à voter des exonérations, bien évidemment, mais là on vote un peu à l'aveugle.

Exclamations dans le public.

Michel MOINE explique qu'ayant mis en place la solution vendredi après-midi avec le préfet et les services fiscaux, il était compliqué d'envoyer les documents 8 jours à l'avance. Il précise que bien sûr, la demande de Mme Sebenne, dans les cas généraux, est parfaitement recevable, mais les informations n'ont été obtenues que vendredi.

Adopté, avec l'abstention de Mme NICOUX.

Exclamations et interventions dans le public.

Denis PRIOURET s'adresse aux gens du plateau et explique qu'il comprend que ce débat ne soit pas passionnant. Il demande de ne pas faire de l'anti Moine primaire. Hier soir il y a eu une conférence des maires, avec uniquement des maires, mais qui ont tous eu ces tableaux, y compris Thierry Letellier et Catherine Moulin.

Ces exonérations pour les entreprises vont dans le bon sens. Il dit comprendre Renée Nicoux et demande de ne pas applaudir à ce qui ressort de querelles internes au PS.

Chahut dans le public.

Denis PRIOURET il répète que ce n'est pas passionnant, les chiffres, mais hier soir on a été associés, tous les élus pouvaient s'exprimer et ne pas être d'accord. Ces papiers ont été distribués, et pendant 2 ou 3 heures on a eu le temps de les lire. C'est très technique mais cela va dans le bon sens. Il demande de ne pas applaudir aux querelles de personnes de la basse politique qu'il n'apprécie pas particulièrement.

Des personnes du public entrent au centre du cercle de tables occupées par les délégués.

Michel MOINE signifie aux personnes qui s'installent entre les tables qu'elles sont en train de s'opposer à l'exercice démocratique de la communauté de communes.

Il constate qu'il est impossible de délibérer avec la sérénité que réclame une collectivité et indique que la séance est levée.

La séance est levée à 21h45.